



Assemblée communale du 26 mai 2025 **RAPPORT DE GESTION**

Rédaction par le Conseil communal

Le Conseil communal vous rend compte ci-après de quelques projets réalisés en 2024 ainsi que de certains dossiers toujours en cours de traitement.

0. Bâtiments communaux

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des divers travaux & entretiens réalisés au cours de l'année 2024 :

a) Bâtiment la Lembaz à Cheiry

- Remplacement des extincteurs dans tout l'immeuble ainsi que dans la partie restaurant.
- Divers dépannages sur les installations techniques et machines : lave-verres, lave-vaisselle, groupe froid comptoir bar.
- Remplacement du compresseur de l'installation réfrigérée : armoires et tiroirs cuisine.
- Achat d'un lave-linge pour la partie locative.
- Installation et pose d'une cellule réfrigérée et congélation dans la partie restaurant.
- Rénovation importante de l'appartement 4,5 pces au 2ème étage : sol, peinture, appareils sanitaires SDB, WC, cuisine, amélioration de la ventilation SDB, fenêtres, réfection des parois en Fermacell H₂O pour SDB, remplacement du boiler.
- Curage de la fosse récolteuse de graisse pour la partie restaurant.

b) Bâtiment la Rochette à Cheiry

- Remplacement des vélux & des moustiquaires dans l'appartement des combles.
- Remplacement des extincteurs dans tout l'immeuble.
- Divers travaux de dépannage et entretien standard : menuiserie, sanitaire, électricité.

c) Bâtiment de l'école à Cheiry

- Réfection des joints de dilatation sur les avant-toits du bâtiment.
- Remplacement des extincteurs dans l'ensemble du bâtiment.
- Aménagement de bancs et de patères à crochets dans l'espace vestiaire.
- Divers travaux de maintenance de menuiserie et storiste.
- Remplacement du réfrigérateur avec modification d'agencement cuisine à la salle des maîtres.

d) Bâtiment de la Chapelle à Villeneuve

- Installation d'une gâche électrique sur la porte de la chapelle.
- Pose de la croix de rogation sur la partie engazonnée.

e) Bâtiment de l'auberge à Villeneuve

- Nettoyage et dégraissage des gaines de ventilation.
- Divers travaux de maintenance dans la cuisine : interrupteur à came cuisinière, manomètre bouteille de gaz, contrôle et réglages techniques de la table à pizza, friteuses, etc.
- Dépannage avec remplacement de la commande pour la hotte de ventilation à la cuisine.
- Dépannage du moteur sur le monobloc « extraction salle café ».
- Remplacement de luminaires au sous-sol par des armatures à LED.

f) Bâtiment de l'école & grande salle à Surpierre

- Divers travaux de maintenance au niveau chauffage dans la partie locative.
- Divers menus-travaux de menuiserie et sanitaire dans la partie locative & grande salle.
- Divers dépannages lumières dans les classes et la partie locative.
- Nettoyages des fenêtres et baie vitrée ainsi qu'époussetage des conduits de ventilation à la grande salle.
- Divers dépannages sur le système du contrôle d'accès à la grande salle.
- Remplacement du cylindre de la porte principale par un cylindre électronique.
- Raccordement électrique en définitif de l'aérochauffeur à l'entrée de la grande salle avec modification de commande.
- Raccordement électrique en définitif du steamer incluant tirage de ligne électrique et modification du tableau électrique.
- Installation de 3 luminaires de secours dans les espaces communs pour indiquer les voies de fuite.

g) Places de jeux & des espaces verts

- Contrôle annuel des places de jeux par une entreprise agréée selon la norme EN 1176 2028.
- Entretien du revêtement de sol en copeaux.
- Diverses réparations effectuées par notre prestataire, voire notre employé communal.

2. Formation

Les chiffres relatifs aux effectifs scolaires (enfantines et primaires) des trois dernières années montrent une tendance à la hausse, liée aux nouvelles constructions dans notre commune :

- 31.12.2023 – 104 élèves
- 31.12.2024 – 122 élèves
- 31.08.2025 – 135 élèves (effectif provisoire)

Considérant le nombre de projets validés avec des habitats multiples, qui vont encore être réalisés, cette tendance à la hausse va se poursuivre.

Avant la fin décembre 2024, le nombre d'élèves déterminant pour l'ouverture d'une cinquième classe primaire étant déjà atteint, le projet d'installation d'un pavillon provisoire sur le site de Cheiry a concrètement démarré. Pour mémoire, un crédit a été accepté par l'assemblée communale du 13 décembre 2021 dans ce but. Les nombreuses démarches techniques et administratives pour la mise à l'enquête sont en cours. Elles vont se poursuivre durant l'année 2025 afin que le pavillon soit fonctionnel pour la rentrée scolaire.

En parallèle, la réflexion sur la création de nouvelles salles de classe se poursuit. Différentes options sont examinées afin de pouvoir proposer un projet en adéquation avec le potentiel de nos 2 sites scolaires et les besoins de notre enclave.

3. Culture, sport et loisirs

Nous informons l'ensemble des sociétés locales constituées en association qu'elles peuvent bénéficier d'une aide communale spécifique selon leurs besoins.

En effet, le règlement communal régissant les subventions et soutien aux sociétés locales octroie :

- Une subvention ordinaire annuelle de CHF 300.- aux associations/sociétés qui en font la demande jusqu'au 15 septembre de l'année civile pour l'année suivante.
- Une subvention extraordinaire annuelle pour l'organisation d'une manifestation d'envergure avec une projection locale et/ou régionale (ex : giron, manifestation culturelle & musicale). Les demandes doivent parvenir à l'administration communale jusqu'au 15 septembre de l'année civile.
- La gratuité de la grande salle (ainsi que d'autres infrastructures) pour les manifestations de tout type.
- Par ailleurs, les sociétés/associations ayant une vocation de formation, peuvent solliciter un soutien de CHF 50.- unitaire & annuel par jeune âgé de 4 à 18 ans révolus. Une liste nominative des personnes en formation doit parvenir obligatoire à l'administration communale jusqu'au 15 septembre de l'année civile.

4. Santé

- Après consultation des réseaux de santé des différents districts, le Conseil d'état a validé dans sa séance du 10 octobre 2023 l'augmentation de l'indemnité forfaitaire au proche aidant à CHF 35.-. Cette augmentation est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.
- Les citoyens intéressés par la future commission senior + de la Commune de Surpierre ont participé à des workshops sur la thématique du logement adaptés pour les seniors ainsi qu'à une séance plénière avec l'entier des commissions seniors de la Broye fribourgeoise.

5. Prévoyance sociale

a. Table de midi

Le nombre d'enfants accueillis à la Table de midi a augmenté en comparaison de l'année précédente. Ce sont 17 enfants répartis sur 4 jours (ils étaient 10 pour 3 jours en 2023), qui sont pris en charge par Mme Isabelle Sinner Mellina. Les fournisseurs des repas sont Le Cochon d'Or (lundi) et le restaurant Chez Marie à Granges-près-Marnand (mardi, jeudi et vendredi).

b. Accueil extrascolaire

Une enquête menée auprès des parents en début d'année a révélé qu'au moins une vingtaine de familles sont intéressées par un accueil extrascolaire, ce qui représente 28 enfants répartis sur la semaine. Le développement du projet d'AES dans un appartement communal a pu se concrétiser grâce au crédit d'étude accepté au mois de février.

Les bases légales ont été posées au mois d'octobre, lors de l'acceptation par l'assemblée communale du « Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire » et du crédit d'engagement pour la transformation des lieux. L'établissement d'un règlement d'application complète désormais le règlement communal.

De nombreuses démarches administratives sont en cours, tant pour les travaux de transformations et la mise à l'enquête, que pour la création de la structure d'accueil. Celle-ci est soumise à l'approbation du Service de l'Enfance et de la Jeunesse qui délivre l'autorisation cantonale. Une séance de présentation du projet a eu lieu à Fribourg, afin d'en expliquer les grandes lignes et répondre aux questions des responsables qui suivent notre commune. Le dossier complet de demande, qui devra leur être transmis, est en cours d'élaboration.

c. Crèches

Actuellement, six enfants fréquentant les crèches fribourgeoises conventionnées des environs bénéficient des subventions communales. Ces montants sont calculés sur la base du « Règlement de subventionnement de l'accueil extrafamilial de jour » (2022).

6. Trafic et télécommunications

a. Ruisseaux

Plusieurs travaux d'entretien ont été nécessaires au bon fonctionnement de la Commune au cours de l'année 2024 :

- Vidange et transport de la terre du dépotoir des Baumes (300 m³), la terre a ensuite été amenée à la décharge ;
- Curage du ruisseau des Baumes ;
- Curage de la rigole des Collondels (à 2 reprises) ;
- Vidange des dépotoirs des Collondels (à 2 reprises), de la Cuva et de la Crête ;
- La tranchée dans le bois des Iles du côté de la Villaire a été refaite ;
- Plusieurs arbres qui étaient tombés ont été évacués depuis les Berges à Champ-Plan à Cheiry par l'entreprise Claude Limat SA ;
- Pour des raisons de sécurisation, plusieurs arbres ont également été évacués depuis la Route de Granges à Coumin par l'entreprise précitée.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

a. Constructions

Le Conseil communal a enregistré 50 mises à l'enquête par l'application FRIAC (Fribourg autorisation de construire) durant l'année 2024 :

- 8 dossiers en procédure préalable ;
- 13 dossiers en procédure ordinaire ;
- 29 dossiers en procédure simplifiée.

b. Aménagement du territoire

PAL de Villeneuve

L'adaptation du plan d'aménagement local (PAL) du secteur Villeneuve adopté le 14 juin 2023 a été envoyée à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) le 5 juin 2024.

La mise à l'enquête dudit dossier (du 15 mars au 29 avril 2024) n'avait fait l'objet d'aucune opposition. Nous n'avons à ce jour reçu aucun retour du canton.

PAL de Cheiry

La DIME nous a envoyé les commentaires et demandes concernant la révision du PAL de Cheiry par courrier recommandé le 20.11.2024.

Le Conseil communal a décidé la poursuite de la procédure et a demandé au service précité :

- 1) d'approuver le PHM Coumin-dessous ;

2) d'approuver l'IBUS de 0.6 pour les parcelles 55 à 59 et 107 RF.

Par ailleurs, le Conseil communal fera supprimer la référence aux art. 24 ss LAT de l'art.30 al.4 du RCU dans le dossier final du PAL de Cheiry et acceptera que les demandes qui concernent principalement des modifications formelles de petite entité et les compléments nécessaires soient intégrées audit dossier.

Une lettre dans ce sens a été rédigée par notre bureau d'urbanisme, laquelle a été expédiée au canton à la mi-décembre 2024.

PAL de Surpierre

Le bureau d'urbanisme a préparé un dossier adapté en fonction des remarques du canton et des 4 oppositions qui nous sont parvenues durant la mise à l'enquête du dossier.

Sur ces 4 oppositions, 3 ont pu être levées en 2024. La dernière opposition est en cours de traitement par le canton. Le dossier a été envoyé à la DIME le 14 octobre 2024, l'affaire suit son cours.

Périmètres d'habitat à maintenir (PHM)

Suite à une décision complémentaire relative à l'approbation de la révision générale du PAL du 14 avril 2021 – secteur Surpierre - début septembre 2024, le village de Praratoud et le hameau de Vigny ont été formellement approuvés par la DIME comme PHM.

Les PHM constituent des situations particulières hors de la zone à bâtir. Ils s'appliquent expressément aux hameaux ruraux édifiés avant l'entrée en vigueur des dispositions fédérales d'aménagement du territoire ; hameaux qui se trouvent aujourd'hui hors de la zone à bâtir.

Le but de la disposition légale n'est pas de développer ces secteurs, mais de permettre de maintenir le tissu existant. Les conditions de transformation dans ces périmètres sont moins contraignantes que hors de la zone à bâtir.

Plan d'aménagement de détail (PAD) « Le Pommey »

Dans le cadre de la révision du PAL - secteur Villeneuve – le Conseil communal a mandaté un bureau d'étude pour rédiger un rapport pour un examen préalable lequel comprend le PAD « Le Pommey ». Il s'inscrit sur les art. 107 et 108 RF à Villeneuve.

Le PAD « Le Pommey » a été inscrit comme étant obligatoire lors de la dernière révision générale du PAL afin de garantir, sur le site de l'école primaire, une intégration optimale des futures constructions par rapport au bâti et au paysage existant. Ce PAD comprend actuellement le bâtiment de l'ancienne école primaire, qu'il est prévu de démolir pour la réalisation des futures constructions. Il s'inscrit en zone résidentielle à

faible densité (ZRFD) dans le dossier du PAL, secteur Villeneuve, suite à son approbation du 14 juin 2023.

La destination du PAD « Le Pommey » est l'implantation d'habitations individuelles groupées, un parking souterrain et 8 places de parc en surface sur la rue du Pommey. Un trottoir le long de la route cantonale et de la route de Surpierre est également prévu, ainsi qu'une servitude publique au nord des deux parcelles qui permettra de créer un sentier pédestre entre la rue du Pommey et la route cantonale.

Le PAD a été transmis au canton en juillet 2024, l'accusé de réception du SeCA précise qu'ils ont reçu notre dossier en date du 24.7.2024.

PAD « Route de Granges »

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a analysé le PAD « Route de Granges », secteur Cheiry. Une séance de mise au point réunissant les différentes parties a été organisée au début de l'année 2025.

ValTraLoc

ValTraLoc est l'acronyme pour VALorisation des espaces routiers en TRAversée de LOCalités. Cet outil n'est pas récent : il a été mis en place depuis 1993. Il a pour objectif de créer des aménagements de traversées de localités qui allient modération de trafic et valorisation des espaces publics. L'objectif est de concilier au mieux les intérêts des riverains avec les besoins de mobilité et de sécurité routière en milieu urbain ainsi que la prise en compte des aspects patrimoniaux.

Les principes sont les suivants :

- Obligatoire : projets de modération en traversée de localité sur routes cantonales et projets de traversée de localités classées à l'ISOS ;
- Facultatif : projet de modération sur routes communales en traversée de localité.

La répartition des coûts (canton-commune) se fera sur la base d'une convention. Le Conseil communal a mandaté un bureau d'étude pour préparer un concept « ValTraLoc » pour notre commune. Le concept est proposé pour les villages de Villeneuve, Surpierre, Praratoud et Cheiry, chacun de ces quatre tracés routiers ayant des contextes différents.

Une exposition publique qui présentait les détails de ce concept a été organisée le 12 décembre 2024, de 17h à 19h, à la grande salle de Surpierre où 26 citoyennes & citoyens sont venus librement pour voir les différents plans de situation et pour discuter avec le bureau et les membres de l'exécutif présents. Les commentaires des visiteurs ont été collectés sur des post-it positionnés sur les plans et par oral : le résultat de ces interventions a été attentivement analysé au début de cette année.

Gestion des déchets

Ce paragraphe vise à fournir un récapitulatif des activités liées à la gestion des déchets pour l'année 2024. Il couvre notamment les collectes des déchets encombrants ainsi que les données relatives aux trois principales déchetteries : Villeneuve, Surpierre et Cheiry.

Ramassage des déchets

Type de déchets	Papier	Déchets végétaux	Ferraille	Verre	Huile	Déchets inertes
Quantité collectée	54,15 tonnes	211,46 tonnes	11,95 tonnes	51,67 tonnes	2 fûts	3,99 tonnes

Ramassage des déchets encombrants

Date	27 janvier 2024	29 juin 2024
Quantité collectée	13,48 tonnes	10,52 tonnes

Ramassage des déchets ménagers

Déchetterie	Cheiry	Surpierre	Villeneuve
Quantité collectée	39,238 tonnes	35,749 tonnes	33,861 tonnes

La récolte de vêtements usagés au 2^{ème} semestre 2024 pour Texaid a été de 1'248 kg.

La gestion des déchets en 2024 a été menée efficacement, avec des collectes organisées et des processus clairement définis. La quantité totale de déchets collectés et les coûts associés reflètent un effort significatif dans le traitement des déchets encombrants et des matières recyclables. Des mesures similaires sont recommandées pour les années à venir afin de maintenir un niveau élevé de gestion durable des déchets.

c. Cimetières

Les poubelles du cimetière de Surpierre ont été déplacées sur l'ancien emplacement prévu pour le stockage des déchets, le long de l'église. Pour éviter des salissures contre la façade, leur installation a été améliorée grâce à la plantation de quelques arbustes.

A Cheiry, la réalisation d'un puits perdu dans les pavés à proximité du cimetière améliorera l'évacuation des eaux de pluie. La plaque définitive en granit de l'extension du Jardin du Souvenir a été posée. La fontaine a également été remise en fonction, après quelques travaux sur son alimentation d'eau et son évacuation. Le tilleul à quant à lui été abattu car il présentait un danger, il sera bientôt remplacé.

d. Eau potable

- Entrée en vigueur du nouveau règlement relatif à la distribution de l'eau potable au 1^{er} janvier 2024 (adaptation de la méthode de facturation).

- Avancement du projet de la nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais, secteur du Basset à Surpierre : demande de crédit additionnel en assemblée communale le 27 mai 2024 / début des travaux de réalisation le 21 octobre 2024.
- A la suite de quatre campagnes de prélèvements durant l'année 2024, aucun problème microbiologique n'est apparu, seulement un dépassement du taux de nitrate dans l'eau brute au puits 100 C. L'eau de ce puits va directement au réservoir (pas de consommation), puis en se mélangeant avec l'eau des autres captages, elle devient conforme aux normes en vigueur. Après de grosses pluies, l'eau distribuée dans le réseau a également présenté un dépassement de valeur maximale au niveau de la turbidité. Après exécution des mesures correctives, la situation est redevenue normale et tous les échantillons répondaient aux exigences microbiologiques.
- L'installation de la station de chloration demandée par le laboratoire cantonal a eu un effet très positif sur la qualité de l'eau.
- Entretiens normaux, autocontrôle, vanne de régulation (réducteur de pression), bornes hydrantes, contrôle de fuite, échange compteurs.
- Aucune fuite sur notre réseau de distribution n'a été repérée. Cependant, sur les branchements privés, deux fuites ont été détectées dans le secteur de Cheiry, aussi deux autres dans le secteur de Villeneuve.
- Aucun nouveau tronçon de réseau de distribution communal n'a été construit ou n'a été renouvelé. Toutefois, deux nouveaux raccordements privés ont été réalisés.

e. Epuration

- Avancement du projet de mise en séparatif à la Route de Lucens et à la Route de Granges (secteur Villeneuve). Réalisation d'une enquête préalable afin de connaître le positionnement des services cantonaux concernant l'emplacement du nouveau collecteur.
- Avancement du projet en collaboration avec EMB concernant la récolte des eaux usées (secteurs Surpierre & Villeneuve) en direction de la nouvelle STEP EMB. Un crédit d'engagement concernant le remplacement de la station de pompage des eaux usées a été accepté en assemblée le 27 mai 2024. Ces travaux seront pilotés par l'EMB.
- Changement de l'exutoire des eaux claires secteur Praratoud (env. 30m). Celui-ci est en mauvais état, il devra être complètement remplacé à futur.
- Entretiens normaux, STAP (Villeneuve, Surpierre, Praratoud), curage dans divers secteurs (Cheiry centre village, Villeneuve).

9. Finances & impôts

a) Système de contrôle interne (SCI)

Les démarches visant à la mise en place d'un SCI ont été initiées au cours de l'année 2024.

La commune de Surpierre définit le système de contrôle interne (SCI) comme étant l'ensemble des mesures décrétées par le conseil communal et la direction en vue d'assurer le bon fonctionnement de l'activité de la commune. Ces mesures sont regroupées comme suit :

- a) les contrôles généraux au niveau de la commune
- b) les contrôles IT généraux
- c) les contrôles de procédures

Les "contrôles" couvrent également les mesures organisationnelles qui participent au bon déroulement des procédures. Ils sont intégrés dans les procédures, s'effectuent en cours de travail ou alors ils le précèdent ou le suivent directement. Le SCI est exploité à tous les niveaux de la commune Surpierre et requiert un solide sens des responsabilités de la part des collaborateurs.

Le Conseil communal a défini les objectifs et, pour les atteindre, a établi une liste de plusieurs règles dans le document « concept de travail » signé en janvier dernier.

Le SCI est mis en œuvre et optimisé uniquement pour les procédures intervenant dans l'établissement de rapports financiers.

b) Bâtiment les Gottes à Surpierre, travaux & entretiens réalisés au cours de l'année 2024 :

- Installation d'un store occultant extérieur au 1er étage.
- Installation d'un store plissé intérieur au 2 -ème étage.
- Réfection partielle du plafond au rez-de-chaussée pour cause d'infiltration d'eau.

c) Exercice comptable 2024

I Introduction

Rappels :

- Art. 19 de la loi sur les finances communales :

¹ Par le rapport de gestion, le conseil communal fait état de ses principales activités et des évolutions importantes durant l'exercice écoulé.

² Le rapport de gestion est présenté à l'assemblée communale ou au conseil général en même temps que les comptes.

³ L'assemblée communale ou le conseil général prend acte du rapport de gestion du conseil communal.

- Art. 7 (extrait) du règlement sur les finances communales :

d) crédit supplémentaire (art. 33 al. 3 LFCO, art. 33 OFC0)

¹ Le conseil communal est compétent pour tout dépassement jusqu'à 2'000.- francs. Pour les dépassements supérieurs, il est compétent pour les dépassements jusqu'à 20% du crédit budgétaire mais au maximum jusqu'à 15'000.- francs.

II Bilans comparés – commentaires & remarques

Rubrique	Descriptifs	Comptes 2024		Compte 2023	
		Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
1	ACTIF	19'780'713.36		18'009'221.02	
10	Patrimoine financier (PF)	7'205'733.01		5'717'802.55	
14	Patrimoine administratif (PA)	12'574'980.35		12'291'418.47	
2	PASSIF		17'579'185.99		18'009'221.02
20	Capitaux de tiers		6'864'538.82		7'287'330.4
29	Capital propre		10'714'647.17		10'721'890.56
Excédents actifs		2'201'527.37			

Le Conseil communal a fait réévaluer les immeubles de la Rochette et de la Lembaz à Cheiry dans le but de transférer des appartements du patrimoine administratif au patrimoine financier. Cette opération permet d'augmenter les actifs financiers et par voie de conséquence, la capacité d'endettement de la Commune afin de financer les projets futurs. Projets qui vont être très prochainement soumis à l'assemblée communale.

Le transfert au patrimoine financier de 2 appartements de l'immeuble de la Rochette et de 5 appartements ou studio de l'immeuble de la Lembaz a permis d'augmenter les actifs financiers de CHF 2'080'000.

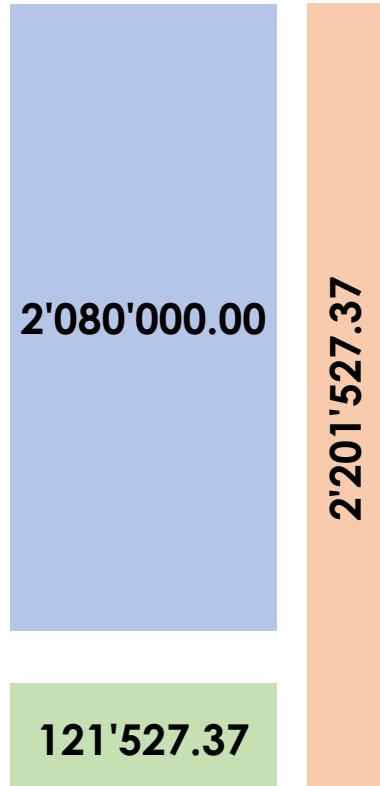
Ce montant vient en plus du bénéfice de l'exercice comptable 2024. Il est relevé que cette opération permet de faire passer la dette par habitant à 0 (fortune CHF 512 / habitant).

Composition du bénéfice des comptes 2024

Résultat ordinaire 121'527.37

Transfert PA au PF 2'080'000.00

Bénéfice total 2'201'527.37



III Comptes de résultats 2024 – commentaires & remarques

Comptes	Descriptifs	Comptes 2024		Budget 2024		Delta	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	791'803.65	157'811.13	796'946.65	159'041.40	-5'143.00	-1'230.27
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	138'588.85	45'026.15	134'790.50	44'260.00	3'798.35	766.15
2	FORMATION	1'650'324.88	193'900.40	1'709'472.74	216'571.80	-59'147.86	-22'671.40
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	33'792.67	0.00	41'264.65	0.00	-7'471.98	0.00
4	SANTÉ	539'027.45	8'214.70	561'067.65	2'500.00	-22'040.20	5'714.70
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	625'688.40	18'679.90	702'785.37	63'000.00	-77'096.97	-44'320.10
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	251'240.06	11'689.14	241'271.62	7'514.08	9'968.44	4'175.06
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	894'645.19	766'969.38	941'045.28	793'720.96	-46'400.09	-26'751.58
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	9'947.93	0.00	9'399.83	400.00	548.10	-400.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	94'285.72	6'028'581.37	62'021.43	3'792'414.00	32'264.29	2'236'167.37
TOTAL		5'029'344.80	7'230'872.17	5'200'065.72	5'079'422.24	-170'720.92	2'151'449.93
Excédent			2'201'527.37	120'643.48			

Les comptes de 2024 présentent un excédent de revenus de **CHF 2'201'527.37** dont **CHF 121'527.37 de résultat ordinaire**. Le budget 2024 prévoit un déficit de **CHF 120'643.48**. Le résultat net est d'environ de **CHF 242'000**, le solde étant dû au transfert d'appartements au patrimoine financier.

Le résultat se compose d'une économie de charges de CHF 170'000 et d'une augmentation de revenus de CHF 71'500 par rapport au budget.

Les principales variations s'expliquent comme suit :

Comptes	Description	Charges	Revenus	Remarques
21	Scolarité obligatoire	-50'000.00		
4	Santé	-20'000.00		
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	-80'000.00		
7101	Approvisionnement communal en eau	-17'000.00		
7301	Gestion communale des déchets	-16'000.00		
9100	Impôts communaux ordinaires			
9100.4000.00	Impôts sur le revenu des personnes physiques - année fiscale		+50'000.00	
9100.4000.10	Impôts sur le revenu des personnes physiques - années précédentes		-3'900.08	Il semble que les estimations fiscales des années précédentes soient de plus en plus en adéquation avec la réalité des taxations définitives.
9100.4001.00	Impôts sur la fortune des personnes physiques - année fiscale		-60'000.00	Il a été tenu compte d'une probable diminution des rentrées sur l'imposition de la fortune.
9101	Impôts communaux spéciaux		+84'000.00	

Ce bon exercice permet de dégager des liquidités non planifiées et permettra ainsi de répondre aux besoins en investissements.

Il est à relever que les investissements réalisés en 2024 ont pu être financés sans avoir recours à l'emprunt. Les dépenses d'investissements consenties en 2024 s'élèvent à CHF 613'980.60.

Ci-après les dépassements soumis en bloc à l'approbation de l'assemblée communale selon l'article 7 du règlement sur les finances communales :

Comptes	Descriptifs	Comptes 2024		Budget 2024		Delta	Explications / Commentaires
		Charges	Revenus	Charges	Revenus		
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
0110	Légitatif						
0110.3102.00	Imprimés et publications	16'134.50	0.00	6'000.00	0.00	10'134.50	4 assemblées au lieu de 2, dont 1 supplémentaire pour le budget 2024. Il est à noter que le matériel de vote et des élections, ainsi que leurs envois, lors d'une élection complémentaire par exemple, sont comptabilisés à ce compte.
0210	Administration des finances et des contributions						
0210.3130.00	Prestations de tiers - fiduciaire	43'425.15	0.00	30'600.00	0.00	12'825.15	Hors prestations : Elaboration d'une 2 ^e mouture du budget 2024. Recherche de différences comptables liées au programme de comptabilité. Celui-ci est en bout de course et nécessite d'être remplacé à très court terme. Aide à la saisie comptable plus conséquente qu'estimé. Il est nécessaire de réfléchir au renforcement de la caisse et d'anticiper la retraite de notre administratrice des finances.

							Réévaluation des immeubles du patrimoine administratif par un expert immobilier.
0220	Administration communale						
0220.3102.00	Imprimés et publication	4'897.70	0.00	2'500.00	0.00	2'397.70	Poste sous-estimé, CHF 2'198.75 de calendriers offerts aux citoyens.
0220.3113.00	Matériel informatique	5'681.60	0.00	3'500.00	0.00	2'181.60	Hors budget : Mise en place d'un serveur RDS pour accès à distance pour nos partenaires.
0220.3130.01	Téléphones, affranchissements	11'515.05	0.00	8'000.00	0.00	3'515.05	Budget sous-estimé.
0220.3133.00	Charges pour l'informatique	15'908.90	0.00	3'000.00	0.00	12'908.90	Budget sous-estimé, corrigé au budget 2025. Toutes les heures de régies en lien avec les dépannages informatiques et le support pour le programme de comptabilité.
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses	22'796.60	0.00	18'400.00	0.00	4'369.60	Réévaluation des choses assurées. Corrigé au budget 2025.
0290	Bureau communal Villeneuve						
0290.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	3'427.35	0.00	200.00	0.00	3'227.35	Mise en place d'une armoire de protection pour le serveur.
0295	Bâtiment de l'auberge - Cheiry						
0295.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	6'950.90	0.00	3'500.00	0.00	3'450.90	Dépannages sur les groupes froids de l'auberge.
0295.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	18'209.20	0.00	10'000.00	0.00	6'209.20	CHF 6'189.55 de refacturation de l'eau non budgétée.

0297	La Chapelle de Villeneuve							
0297.3144.00	Entretien des bâtiments	7'467.95	0.00	5'000.00	0.00	2'467.95	Hors budget : Déplacement d'une croix de rogation d'une propriété privée dans l'enceinte de la Chapelle. Subventions touchées CHF 3'251.30.	
2	FORMATION							
2110	Ecole primaire I (école enfantine)							
2110.3612.00	Participation au cercle scolaire - frais généraux	6'178.90	0.00	4'000.00	0.00	2'178.90	Répartition différente - Plus de frais au primaire I largement contrebalancé au primaire II avec environ CHF -16'000.00.	
2171	Ecole de Cheiry							
2171.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	16'111.30	0.00	12'000.00	0.00	4'111.30	Hors budget : Remplacement du brûleur pour CHF 3'108.95. Refacturation de l'eau potable CHF 1'226.30.	
5	PRÉVOYANCE SOCIALE							
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour							
5451.3636.00	Subventions aux crèches et garderies	26'704.40	0.00	19'500.00	0.00	7'204.40	Gardes d'enfants dans diverses crèches - subventionnement selon règlement entré en vigueur en 2023. Plus de demandes. Tendance à la hausse.	
5721	Aide matérielle à bien plaisir							
5721.3199.00	Participation de la commune - aide spéciale (couches culottes)	5'320.00	0.00	0.00	0.00	5'320.00	Oubli au budget - aide communale pour les couches 10 CHF/mois selon règlement. Corrigé au budget 2025.	

6	TRAFIG ET TÉLÉCOMMUNICATIONS						
6150	Routes communales						
6150.3000.00	Traitemen du conseil communal	5'083.20	0.00	2'500.00	0.00	2'583.20	Budget sous-estimé, plus d'heures travaillées.
6150.3010.00	Salaires du personnel communal	9'355.45	0.00	6'500.00	0.00	2'855.45	Budget sous-estimé, plus d'heures travaillées.
6150.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	14'291.70	0.00	7'000.00	0.00	7'291.70	Achat d'un véhicule (Ford Transit) avec pont pour les services communaux CHF 13'000.00.
6150.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	11'375.10	0.00	8'000.00	0.00	3'375.10	Augmentation du coût de l'électricité pour l'éclairage public.
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE						
7101	Approvisionnement communal en eau						
7101.3010.00	Salaires du personnel communal	5'880.20	0.00	3'200.00	0.00	2'680.20	Budget sous-estimé : Salaire du fontainier et de l'employé de commune pour l'entretien. Dépassement compensé par CHF - 2'388.30 du traitement du conseil communal.
7101.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	19'237.85	0.00	13'000.00	0.00	6'237.85	Budget sous-estimé : Essentiellement l'électricité pour les pompages. Corrigé au budget 2025.
7101.3133.00	Charges pour l'informatique	5'029.35	0.00	0.00	0.00	5'029.35	Hors budget : Mise en place de la nouvelle facturation de l'eau.

7201	Traitement communal des eaux usées						
7201.3137.00	TVA au taux forfaitaire	7'669.84	0.00	5'500.00	0.00	2'169.84	Facturation de la TVA selon forfait.
7201.3300.31	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	26'503.84	0.00	19'521.20	0.00	6'982.64	Nouveaux amortissements liés aux projets terminés.
7301	Gestion communale des déchets						
7301.3010.00	Salaires du personnel communal	15'443.85	0.00	12'400.00	0.00	3'043.85	Budget sous-estimé, corrigé au budget 2025.
7301.3151.00	Frais d'entretien des stations de pesage	6'277.55	0.00	2'500.00	0.00	3'777.55	Dépannages des bennes compacteuses plus coûteux que budgétés.
7410	Corrections de cours d'eau						
7410.3142.00	Entretien des ruisseaux par des tiers	19'863.00	0.00	16'000.00	0.00	3'863.00	Travaux plus conséquents que budgétés, notamment au ruisseau des Baumes.

IV Compte des engagements – commentaires & remarques

	Dépense en 2024	Dépense totale	Budget voté	Remarques et/ou subventions touchées
0294 Bâtiment de l'auberge - Villeneuve				
0294.5060.00 Auberge Villeneuve - cuisine appartement + fenêtres	14'315.15	40'283.00	48'000.00	Investissement terminé.
0295 Bâtiment de l'auberge - Cheiry				
0295.5060.00 Auberge Cheiry - cellules froides et congélation	49'440.65	49'440.65	45'000.00	Investissement terminé. Budget respecté dans la tolérance des 10%.
2170 Ecole de Surpierre				
2170.5030.00 Aménagement place de jeux Surpierre Grande Salle	0.00	21'754.60	25'000.00	Investissement gardé ouvert afin de compléter les aménagements après rénovation de la place autour de l'école de Surpierre.
2171 Ecole de Cheiry				
2171.5040.01 Pavillon scolaire provisoire Cheiry	0.00	0.00	280'000.00 + 80'000.00 = 360'000.00	Crédit additionnel de CHF 80'000 pour réaliser l'aménagement du pavillon pour la rentrée scolaire 2025 (total CHF 360'000).
2171.5290.00 Crédit d'étude agrandissement école Cheiry	0.00	14'960.20	50'000.00	En cours.
3410 Sport				
3410.5040.00 Construction hangar - vestiaires sportifs Villeneuve	0.00	0.00	245'000.00	Crédit additionnel demandé de 210'000 afin de pouvoir réaliser l'ouvrage.
5451 Structures d'accueil extrafamilial de jour				
5451.5140.00 AES - Projet transformation appartement Cheiry (32500-5.2024)	10'063.05	10'063.05	32'500.00	Etude et demande de permis en cours.
6150 Routes communales				

6150.5010.02 Chemin déchetterie Surpierre	49'953.60	55'284.75	55'000.00	Travaux terminés, manque le marquage. Budget respecté dans la tolérance des 10%.
6150.5010.03 Chemin de Crète-Roches Surpierre	17'258.00	20'309.95	20'000.00	Travaux terminés. Budget respecté dans la tolérance des 10%.
6150.5010.12 Surpierre trottoir - passage route de la Laiterie	50'997.90	53'223.00	50'000.00	Investissement terminé. Budget respecté dans la tolérance des 10%.
6150.5040.00 Construction hangar - vestiaires sportifs Villeneuve	6'053.60	43'128.15	445'000.00	Crédit additionnel demandé de CHF 210'000 afin de pouvoir réaliser l'ouvrage.
6150.6100.01 Participation de tiers - rte de la Laiterie Surpierre	- 1'112.55	- 1'112.55		Participation du Canton à la dépose et le reposé des candélabres.
7101 Approvisionnement communal en eau				
7101.5031.00 Crédit additionnel - Gros Marais	60'211.70	60'211.70	435'000.00	
7101.5031.01 Construction réseau Surpierre	291'736.65	2'671'056.88	1'950'000.00	Refacturation à Cheiry et subventions CHF 717'810.88, soit CHF 1'953'246.00 de dépenses réelles sur l'investissement. Investissement terminé.
7101.5031.04 Villeneuve - conduite d'eau route de Lucens	32'426.20	32'426.20	45'000.00	Investissement terminé.
7101.6370.00 Taxes de raccordement de ménages privés	-3'025.35	-3'025.35		Taxes de raccordement.
7201 Traitement communal des eaux usées				
7201.5032.01 Mise en séparatif route de Lucens Villeneuve étape 1 (12.2022)	2'053.90	43'804.70	40'000.00	Investissement terminé. Budget respecté dans la tolérance des 10%.

7201.5032.02 Mise en conformité EU Villeneuve/crédit d'étude (120000-12.2023)	13'863.80	13'863.80	120'000.00	Etude en cours
Station pompage EU Villeneuve (470000-05.2024)	0.00	0.00	470'000.00	Travaux prévus en 2025
7201.6370.00 Taxes de raccordement de ménages privés	-25'400.00			Taxes de raccordement.
7301 Gestion communale des déchets				
7301.5033.00 Aménagement déchetterie Cheiry	0.00	26'242.65	136'500.00	En attente jusqu'à la finalisation du projet en lien avec l'école de Cheiry.
7410 Corrections de cours d'eau				
7410.5020.01 Cheiry revitalisation Lembaz (60000-5.2024)	22'118.85	22'118.85	60'000.00	Etude en cours
7900 Aménagement du territoire				
7900.5090.00 Investigations sites pollués Villeneuve	0.00	34'511.65	36'000.00	Travaux terminés, budget respecté.
7900.5290.01 Villeneuve - PAD Le Pommeuy	4'303.35	18'596.95	25'000.00	Etude et validation en cours.
7900.5290.02 Aménagement territoire - concept Valtraloc	21'610.40	55'916.35	55'000.00	Dossier terminé et envoyé au Canton. Investissement terminé.
7900.6310.00 Subventions décharges « Maupas » et « Les Ouches »	-27'465.00			Subventions cantonales et fédérales.
9990 Clôture				
9990.5900.00 Report de recettes au bilan	57'002.90			Report au bilan
9990.6900.00 Report de dépenses au bilan		613'980.60		Report au bilan